

INFO - SPQ

Chères consœurs,
Chers confrères,

Veillez trouver ci-joint, un bref résumé concernant les modifications apportées lors du renouvellement de la convention collective des pompiers de **Sherbrooke (2010-11-12-13)** signée le 25 novembre dernier.

Pour toute information concernant ce dossier, veuillez communiquer avec le confrère Simon Gilbert, vice-président SPQ et président SPQ-Sherbrooke au :
(514) 383-4698.

Fraternellement,

DENIS DUFRESNE
Secrétaire général
Syndicat des pompiers et pompières du Québec

565 boul. Crémazie Est, bureau 3900, Montréal (Québec) H2M 2V6
Tél : 514 383-4698 Télécopieur : 514 383-6782
<http://www.spq-ftq.com>

SPQ - Sherbrooke

Le 25 novembre dernier, la Ville de Sherbrooke et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Sherbrooke, signaient une nouvelle convention collective. D'une durée de quatre ans, 2010 à décembre 2013, cette convention octroi des augmentations salariales échelonnées comme suit :

2010 = 2.5 %

2011 = 2 %

2012 = 2.5 % avec IPC max de 3%

2013 = 2.5 % avec IPC max de 3%

Il faut comprendre que des solutions au fonds de pension devaient accompagner ces augmentations. Il fut donc entendu, que tous les groupes syndiqués de la Ville injectent 0,5 % en 2009 et 0,5 % en 2010. Ce qui fait passer notre cotisation de 8 % à 9 % et celle de la Ville de 8.5 % à 9.5 %. Les exonérations de primes lors de certaines absences furent retirées afin d'amener de l'argent neuf à la caisse de retraite.

Un dossier prioritaire lors de cette négociation était le processus de dotation des postes de lieutenant. Il fut entendu, que les prochaines listes de pompiers éligibles seraient protégées en vertu de leurs anciennetés et de leurs résultats. Les assurances médicament et courtes durées furent obtenues pour les statuts temporaires et le quantum vacances modifié à la hausse.

Il faut aussi savoir, que la Ville de Sherbrooke avait présenté un cadre financier à tous ses groupes d'employés, et qu'elle n'était en demande sur aucun point. Afin de bénéficier de ces augmentations, les syndicats ne devaient présenter aucune demande. Le Syndicat des pompiers et pompières de Sherbrooke avait expliqué aux dirigeants que certains irritants devaient être modifiés et que le cadre financier pouvait quand même être respecté. Dix demandes furent amenées et neuf d'entre elles furent réglées et votées à la majorité lors d'une assemblée extraordinaire, ce qui entérinait l'entente d'une durée de quatre ans avec une rétroactivité salariale portant sur deux ans.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter l'exécutif de Sherbrooke.

Simon Gilbert
Président
Syndicat pompiers et pompières de Sherbrooke